

ANR

Appel à projets Ecophyto – Maturation (édition 2021) - Leviers mobilisables pour une transition vers un changement de système

La seconde édition de l'appel à projets « Ecophyto - Maturation » vise à promouvoir des projets de transfert de résultats de la recherche vers le monde socio-économique dans l'objectif d'une réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et de leurs impacts. L'ouverture de l'appel est prévue mi-septembre 2020 pour une clôture mi-février 2021.

Afin de contribuer à atteindre les objectifs du Plan Ecophyto II+, en s'appuyant sur les résultats de la recherche, les Ministères de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition Ecologique et Solidaire, des Solidarités et de la Santé, lancent une seconde édition de l'appel à projets Ecophyto - Maturation.

Pour faire face aux objectifs de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture, de nombreux verrous ont été identifiés par les agriculteurs et les filières qui requièrent encore la mise au point de solutions opérationnelles, innovantes et durables. Dans ce cadre, la seconde édition de cet appel à projets ANR Ecophyto - Maturation sera lancée fin 2020 avec un budget prévisionnel total de 3,5 millions d'euros (cofinancé par l'OFB dans le cadre d'Ecophyto).

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour but de promouvoir, à travers une aide financière, la valorisation de travaux scientifiques déjà accomplis avec succès dans un programme de recherche antérieur. L'objectif est de développer une solution de rupture à un stade permettant son appropriation à travers des produits, technologies ou services. Plus précisément, il s'agit d'inciter des consortia rassemblant des chercheurs du monde académique et des acteurs socio-économiques (entreprises privées, centres et instituts techniques, organismes professionnels, chambres consulaires, associations, etc.) à développer ensemble la tranche des travaux de recherche permettant de proposer une solution dont l'opérationnalité est démontrée en environnement réel et qui réponde aux besoins des utilisateurs finaux. Sur l'échelle de maturité technologique (TRL), il s'agit des niveaux supérieurs ou égaux à 5.

Thèmes de l'appel à projets

Les projets devront concerner des leviers mobilisables pour une transition vers un changement de systèmes et s'inscrire dans un objectif de réduction d'au moins 50% des produits phytopharmaceutiques et/ou de diminution des risques et des impacts associés et/ou de développement de solutions pour des situations orphelines ou d'impasses identifiées comme telles vis-à-vis du besoin de protection des cultures. Cette seconde édition couvrira toutes les thématiques applicables à cet objectif concernant des solutions :

De conception de systèmes plus résilients aux bio-agresseurs afin d'éviter, en amont, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (par exemple agroéquipements permettant la diversification des cultures, sélection variétale, associations, rotations et conduite des cultures, intégration de l'élevage, innovations organisationnelles ou normes pour favoriser cette transition, etc.)

De développement d'alternatives de gestion des bio-agresseurs (par exemple obstacles physiques, biocontrôle, outils d'aide à la décision, innovations organisationnelles ou de pratiques, etc.)

D'évaluation et d'accompagnement d'une réduction des impacts de ces produits (par exemple reconstitution des expositions, pulvérisation confinée et manipulation sans contact, traçabilité, solution de remédiation, etc.)

Une attention particulière sera portée aux projets permettant l'émergence de solutions sans recours à des produits phytopharmaceutiques pour répondre à des situations orphelines ou des impasses techniques ou économiques identifiées vis-à-vis des besoins de protection des cultures.

Le gain de durabilité (prise en compte des impacts environnementaux, économiques au sens large, sanitaires et sociaux) apporté par la solution ainsi que la démonstration de son opérationnalité devront être mises en avant dans la proposition de projet. Le consortium devra apporter une attention toute particulière à la dimension systémique des solutions et devra veiller à prendre en compte la chaîne opérationnelle dans laquelle ces solutions viendront s'inscrire (agriculteur, entreprise, services d'accompagnement, consommateur ou autre). Les projets peuvent notamment proposer des solutions couplant une approche de la réduction de produits phytopharmaceutiques qui articule l'amont et l'aval de l'agriculture, en associant innovation technologique et changement de pratiques.

Les consortiums devront comprendre au moins un organisme de recherche et au moins un partenaire socio-économique (cela inclut les entreprises, les centres et instituts techniques, chambres d'agriculture, ...).

Documents

- + [Texte de l'appel à projets](#)
- + [Site de soumission](#)
- + [Règlement financier, fiches pratiques et formulaire de qualification des bénéficiaires](#)

Calendrier prévisionnel

Ouverture de l'appel : mi-septembre 2020
Clôture de l'appel : mi-février 2021

Un webinar sera organisé début octobre 2020 pour présenter l'appel et échanger avec les potentiels porteurs de projet. La date, le programme et le lien d'inscription seront précisés sur cette page, dans les prochaines semaines.

Informations utiles

- + [L'information en ligne sur le site de l'ANR](#)

Chargée de projets scientifiques
Florence Helft
Télé : 01 73 54 82 47
florence.helft@agencerecherche.fr

Responsable de programme ANR
Florence Jacquet
Télé : 01 78 09 80 08
florence.jacquet@agencerecherche.fr

- + [Consultez la page dédiée aux projets sélectionnés lors de la première édition sur le site EcophytoPic](#)



15 septembre 2020

15 février 2021